Compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2022



<u>Présents</u>: Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÊVE, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Jean-Marc COULAUD, Axel CABLÉ, Bernard MINODIER, Isabelle JUNIQUE, Patrick MARGAND, Tanguy ANTRESSANGLE, Bernard-Régis MAGNOULOUX

<u>Absents et pouvoirs</u>: Catherine GAUTIER (pouvoir à Agnès ORÊVE), Jessica MOTTIN (pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL), Sylvain BOSC (pouvoir à Bernard MINODIER), Daniel SAPET (pouvoir à André VICTOURON)

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Ordre du jour :

1. Modification quotité de travail agents du service technique

Le contrat de Lise actuellement de 25h passe à 20h par semaine et celui de Virginie de 5h par semaine en plus à compter du 16 mai 2022. Pour à l'unanimité

2. Adhésion à un groupement de commandes, pour la réalisation d'un schéma communal DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Proposition du syndicat des eaux CANCE Doux à 24 communes d'adhérer à un groupement de commandes afin de réduire les coûts d'aménagements et de remise en état du réseau. Le coût de réalisation d'un Schéma Communal DECI peut être estimé entre 7000 et 9000 € H.T. La participation des communes est donc estimée entre 4 000 € et 6 000 € à prévoir sur le budget 2023.

Pour à l'unanimité

3. Transfert à la commune de la voirie de la ZA de Lachaux

La commune récupère la voirie de la ZA de Lachaux car la voie est traversante et dessert des propriétés privées.

Pour à l'unanimité

4. Demande de fonds de concours d'investissement à la communauté d'Agglomération d'Arche Agglo

Demande d'un fonds de concours (50 000€) à Arche Agglo pour la rénovation des appartements audessus de la Poste. Chaque appartement aura une surface de 70m².

Pour à l'unanimité

5. Attribution du marché de travaux du bâtiment de la Poste

Le chantier est attribué à différentes entreprises listées ci-dessous :

- Fay Mathieu > Gros œuvre : 52302,50 €
- Bernard et Fils SAS > Charpente couverture : 29656,96 €
- SAS Guy Xavier > Menuiserie extérieure : 43924,00 €
- Entreprise Fombonne > Placo: 48746,42 €
- Grange Yannick > Electricité chauffage : 14943,36 €
- EURL Colange > Plomberie sanitaire : 10809,75 €
- SAS MCS Flooring > Plancher: 8738,50 €
- Chirol Pascal > Carrelage : 6099,00 €

6. Attribution du marché de travaux du bâtiment de la Fontaine

Le chantier est attribué à différentes entreprises listées ci-dessous :

- SARL SAVEL BERNARD et Fils > Gros Œuvre, Démolitions, VRD
- BERNARD et Fils > Charpente, Ossature bois, Couverture, Zinguerie
- SAPEC Rhône-Alpes > Étanchéité
- Menuiserie Huchet > Menuiseries extérieures
- SAS Guy Xavier > Menuiseries intérieures
- SAS ALT DURAND > Plâtrerie, Peinture, Faux Plafonds
- SAS MAZET Denis > Revêtements de sol souple, Carrelage, Faïences
- 1G2B > Serrurerie, Métallerie
- SARL Gamon Chauffage > Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaires
- VOLOZAN > Électricité
- SCHINDLER > Ascenseur
- SARL FAÇADES Ardéchoises > Ravalement des façades

Pour à l'unanimité

Questions diverses:

1. Point sur la saison touristique 2022 (piscine, snack, gîtes...)

Snack:

Un nouveau gérant a été choisi parmi six candidats pour tenir le snack et le camping municipal durant les cinq prochains mois par arrêté du maire, la période est du 21 mai au 21 octobre 2022.

M. Farid BOUGHOUICHE

Piscine:

Le maitre-nageur de l'année dernière (Bernard) revient pour cette saison.

L'éclairage ayant été posé, il y aura possibilité d'y organiser des évènements semi-nocturnes.

Gîtes:

Très bonne saison hivernale. La saison estivale s'annonce bien avec de nombreuses réservations. Merci aux habitants de Saint-Victor qui ont offert différentes décorations permettant ainsi l'embellissement des gîtes.

Voirie:

Le prix du goudron est en hausse de 60% en ce moment. Des travaux de voirie seront donc retardés en attendant une éventuelle baisse.

2. Point info sur l'Ardéchoise

Il y a environ 8500 participants inscrits à ce jour. L'assistance technique sera assurée par des vélocistes de l'Ardèche et de la Drôme lors de la journée du samedi 18 juin.

De nombreuses réunions ont eu lieu depuis le mois dernier avec la gendarmerie, les bénévoles, les représentants du lycée Bouvier pour le gardiennage de la plateforme à Saint-Félicien, la société Dokever pour le domaine de la santé, Média moto sécurité et une société d'hélicoptères afin d'assurer la sécurité et les interventions sanitaires au profit des cyclistes en difficultés.

Des conventions ont été signées et d'autres sont en cours avec chaque prestataire.

Un point de repli a été demandé à une quinzaine de communes pour pallier des conditions météorologiques dégradées (canicule ou fortes intempéries).

Le département a validé le dispositif présenté par le comité directeur de l'Ardéchoise lors de la réunion CDSR (Commission départementale de sécurité routière) le 4 mai.

Prochain conseil municipal planifié le 11 juin 2022